

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 30 avril 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest
Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est
Chris Given, directeur des relations gouvernementales
Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 28 avril 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 1 202 737 cas au total (+55 274 depuis la dernière mise à jour)
- 83 354 cas actifs (-5 813 depuis la dernière mise à jour)
- 24 117 décès (+354 depuis la dernière mise à jour)

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas et des décès ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 28 avril 2021, l'Ontario a signalé environ 27 000 cas, légèrement en baisse par rapport à notre dernière mise à jour, mais un nombre demeurant toujours extrêmement élevé. Le Québec continue de bien maîtriser la propagation du virus, ayant signalé 7 293 cas depuis les 7 derniers jours. La Colombie-Britannique a signalé 6 138 cas la semaine dernière, une légère baisse par rapport à notre dernière mise à jour. L'Alberta a connu une augmentation importante, signalant 11 449 cas. Dans les provinces de l'Atlantique, les provinces ont enregistré un total de 542 cas au cours de la semaine dernière, après une éclosion en Nouvelle-Écosse représentant 434 cas.

Le rapport a souligné que :

- Sur l'ensemble des tests effectués (31 173 221), 4,0 % ont donné un résultat positif à la COVID-19.
- La majorité des cas, soit 19,9 %, sont encore observés dans la tranche d'âge des 20-29 ans, suivi par les moins de 19 ans, à 19,1 %. À mesure que les vaccins seront administrés aux personnes appartenant aux groupes plus âgés, ces pourcentages continueront d'augmenter pour les groupes non admissibles.
- Les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves, avec un taux d'hospitalisation de 30 %.

Le SIMC continue de faire pression sur les gouvernements fédéraux et provinciaux de tout le pays pour qu'ils développent la logistique nécessaire pour faire vacciner les marins. À la suite d'un récent appel avec le bureau du ministre de la Santé de Terre-Neuve-et-Labrador, les marins de cette région peuvent désormais recevoir un vaccin contre la COVID-19 à titre de « travailleurs par rotation ». Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter notre page Facebook. Le syndicat continue de discuter avec tous les paliers de gouvernement pour essayer de faire avancer les choses.

L'Ontario continue de lutter contre la propagation des variants dans la province, lesquels représentent 48 % de tous les cas de COVID-19 signalés au Canada la semaine dernière. Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, a récemment été critiqué après avoir demandé aux forces policières de punir tout résident ontarien quittant leur domicile sans raison valable. Cette décision a toutefois rapidement été annulée après avoir suscité d'énormes réactions au sein de la population. Les décideurs de la province continuent de montrer un manque de

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



compréhension face au virus et de prendre des décisions qui contredisent les conseils donnés par les responsables de la santé publique. Un approvisionnement accru en vaccins se pointant à l'horizon, l'Ontario considère la vaccination comme étant le seul moyen de maîtriser la propagation du virus.

Le gouvernement du Québec continue de faire un bien meilleur travail en matière de vaccination que son homologue ontarien, et cela, combiné aux mesures sanitaires en place, a permis de tenir à distance la troisième vague de la pandémie de COVID-19. Ne déclarant que 7 200 cas cette semaine, la province semble avoir évité la troisième vague qui ravage actuellement l'Ontario.

Liens :

<https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html>

<https://www.ctvnews.ca/health/coronavirus/ontario-hospitals-on-the-verge-of-enacting-last-resort-triage-protocols-1.5406746>

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles. Votre syndicat est actuellement en pourparlers avec l'ensemble de ses compagnies pour renforcer les protocoles en place afin de lutter contre les variants plus contagieux.

Les représentants du SIMC ont participé à une « séance de mobilisation ciblée » organisée par Transports Canada avec les intervenants de l'industrie afin de discuter des ordonnances provisoires concernant la COVID-19 en vigueur dans le secteur maritime. Les restrictions qui étaient en place pour restreindre les embarcations de plaisance et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers ont été prolongées jusqu'au 28 février 2022. Ces restrictions, qui devaient auparavant expirer le 28 février de cette année, interdisent les embarcations de plaisance dans les eaux arctiques canadiennes et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers dans toutes les eaux canadiennes.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Tout certificat de compétence, qui aurait autrement expiré entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 mars 2020 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) est maintenant automatiquement prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Tout certificat de compétence, qui aurait autrement expiré entre le 16 mars 2020 et le 30 juin 2021 (mais qui a été prolongé par les précédents Bulletins de la sécurité des navires) restera désormais valable jusqu'à la première des éventualités suivantes : 15 mois après la date d'expiration indiquée au recto du certificat ou le 31 décembre 2021.

Bien que les certificats soient prolongés jusqu'au 30 juin 2021, nous encourageons tout marin souhaitant renouveler son certificat de compétence à le faire.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Il vous suffit de suivre ces deux étapes simples :

- Scannez les pages pertinentes de votre livre de décharge et des témoignages signés, le cas échéant.
- Envoyez les renseignements numérisés par courriel au centre d'examen de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada le plus près de chez vous.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir » - BSN No. : SSB 04/2021 :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-brevets-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-bsn-no-04-2021>

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-28-2020>

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 30 avril 2021, la situation à bord était la suivante :

- 1 navires faisaient face à des cas actifs
- 7 navires ayant eu des cas – membres rétablis et de retour au travail
- 25 cas confirmés depuis le début de la pandémie
 - 2 cas actifs*
 - 22 cas rétablis
 - 1 décès

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.

V. Restrictions relatives aux congés à terre

Le congé à terre peut être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions de congé à terre dans les ports suivants uniquement, les conditions dans chaque région étant étroitement surveillées.* (Au 30 avril 2021) :

- Tous les ports des États-Unis
- Tous les ports de l'Ontario
- La ville de Québec
- Ports de la grande région de Montréal
- Baie-Comeau
- Rimouski
- Matane
- Rivière-du-Loup

* Veuillez garder à l'esprit que certains ports peuvent ne pas accepter les congés à terre en raison de restrictions locales ou provinciales indépendantes de la volonté de quiconque (bulle atlantique, zones restreignant les voyages interrégionaux, etc.).

Note : Cette directive pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Veillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. **Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.**

VII. Questions relatives au transport maritime international

À l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 continue d'affliger des centaines de milliers de marins travaillant dans le commerce international, qui restent soumis à des restrictions en matière de rapatriements, de congés à terre et d'accès à des soins médicaux.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



L'ITF a continué de réitérer sa ferme demande pour que les marins et les travailleurs de l'aviation soient considérés comme prioritaires par les gouvernements pour les programmes de vaccination contre la COVID-19. En mars 2021, une déclaration conjointe de soutien à la position de l'ITF a été publiée par l'OMS et d'autres organes des Nations Unies. L'ITF a demandé aux gouvernements du monde entier de reconnaître les sacrifices consentis par les marins en leur donnant la priorité dans tous les programmes nationaux de vaccination et a demandé que ces travailleurs soient inclus dans les groupes prioritaires aux côtés des principaux agents médicaux et sanitaires, avant la population générale.

L'ITF a également travaillé avec la Chambre internationale de la marine marchande (ICS) pour produire un guide simple et facile à comprendre destiné aux marins concernant la vaccination contre la COVID-19. Ce guide, produit de manière indépendante, explique les risques fondés sur des preuves associés aux principales marques de vaccins actuellement sur le marché.

Le SIMC continue de jouer un rôle actif au sein de l'ITF et de travailler de concert avec l'OIT et l'OMI et d'autres forums internationaux. De plus, nous continuons de demander à toutes les nations et les organisations de désigner les marins comme des travailleurs essentiels, de faciliter les changements d'équipage, de donner la priorité aux marins pour la vaccination et de garder les frontières ouvertes pour les travailleurs du secteur maritime qui continuent de faire fonctionner les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en faisant face à d'immenses souffrances personnelles. C'en est assez!

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, veuillez visiter le site Web de l'ITF :

<https://itfseafarers.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en/news/shipping-industry-launches-vaccine-guide-seafarers>

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.